

LA RIVIÈRE DANS TOUS SES ÉTATS, LES ENJEUX DE L'HYDROMORPHOLOGIE



© Sylvie Jégo - AEAG

› La Dordogne lotoise à sa confluence avec la Tourmente :
ripisylve diversifiée, présence de bancs alluvionnaires, berges naturelles...

Labège – 20 mai 2016

SOMMAIRE

Introduction : pourquoi parler d'hydromorphologie ?	3
L'hydromorphologie, c'est quoi ?	5
Un bon fonctionnement des cours d'eau, pour quoi faire ?	7
Les syndicats de rivière, véritables acteurs de la gestion des cours d'eau de leur territoire	9
En conclusion, préparer la GEMAPI et atteindre les objectifs du SDAGE	11

EDITORIAL



› **Laurent Bergeot**,
directeur général de
l'agence de l'eau Adour-
Garonne

« L'hydromorphologie est un sujet complexe. Il faut affirmer que l'hydromorphologie est en complète relation avec les objectifs du SDAGE et donc avec les objectifs de qualité des cours d'eau que nous voulons atteindre. C'est ambitieux, et sur beaucoup de nos territoires, on se rend compte que même si on a encore des problèmes de pollutions ponctuelles, des problèmes de pollutions diffuses, on a aussi des problèmes d'hydromorphologie qui nous empêchent d'atteindre, à certains endroits, le bon état des masses d'eau. L'hydromorphologie, c'est acquérir une meilleure connaissance du fonctionnement de la rivière et permettre d'agir là où c'est nécessaire pour atteindre les 69 % de masses d'eau en bon état. »

INTRODUCTION : POURQUOI PARLER D'HYDROMORPHOLOGIE ?

© Didier Taillefer



› **Franck Solacroup**, directeur du département Ressources en Eau et Milieux Aquatiques - agence de l'eau Adour-Garonne



› **Hervé Bluhm**, délégué interrégional Sud Ouest de l'ONEMA - Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

L'**hydromorphologie** est la science qui s'intéresse à la dynamique fluviale et plus largement au fonctionnement des cours d'eau, les rivières n'étant pas des milieux figés. Elle a été remise sur le devant de la scène par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE - 2000).

Le SDAGE Adour-Garonne fixe l'objectif de 69% des eaux superficielles en bon état écologique en 2021. Il identifie **trois enjeux majeurs** : les pollutions diffuses, la gestion équilibrée de la ressource en eau et l'hydromorphologie. Cette dernière est soumise à des pressions importantes avec plus de 600 masses d'eau impactées sur le bassin Adour-Garonne. Les enjeux se situent aussi bien en amont qu'en aval et ils sont liés à toutes sortes d'activités et aménagements anthropiques.

Un cours d'eau présentant un **bon état hydromorphologique** contribue au **bon fonctionnement écologique** des milieux aquatiques et renforce leurs capacités d'adaptation au changement climatique.

Quelques éléments du bon fonctionnement d'un cours d'eau et d'une hydromorphologie peu ou non perturbée :

- une morphologie diversifiée du lit mineur des cours d'eau apporte une hétérogénéité des habitats (bancs alluviaux, mouilles, radiers), supports de la biodiversité dans le cours d'eau, favorisant ainsi sa capacité d'autoépuration.
- des berges naturelles ainsi qu'une ripisylve strati-
fiée (herbe/buissons/arbres), synonymes d'habitats pour de nombreuses espèces animales et végétales.
- une continuité écologique longitudinale pour permettre aux sédiments et aux poissons, dont les poissons migrateurs, de se déplacer.
- une continuité transversale lit mineur/lit majeur avec des espaces de mobilité et des zones inondables utiles à la dissipation de l'énergie du cours d'eau pendant les crues.

LES PARAMÈTRES HYDROMORPHOLOGIQUES SOUTENANT LES PARAMÈTRES BIOLOGIQUES (DCE) :

- Continuité de la rivière = libre circulation des poissons et des sédiments
- Conditions morphologiques = variation de la profondeur et de la largeur de la rivière, structure et substrat du lit, structure de la rive
- Régime hydrologique = variation des débits, connexions entre les eaux superficielles et les eaux souterraines

LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

Le SDAGE est un document de planification de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Il définit pour 6 ans les priorités de la politique de l'eau dans le bassin Adour-Garonne. Le dernier SDAGE adopté couvre les années 2016 à 2021.

- Il précise les orientations de la politique de l'eau dans le bassin pour une gestion équilibrée et durable de la ressource,
- Il donne des échéances pour atteindre le bon état des masses d'eau,
- Il préconise ce qu'il convient de faire pour préserver ou améliorer l'état des eaux et des milieux aquatiques.



› La Dordogne : bras mort alimenté en période de crue.



› **Le Lées** : ripisylve et écoulement sont diversifiés.



› **Le Dourdou** : écoulement et habitat sont diversifiés.

En réalité, ce bon fonctionnement est très souvent impacté par les activités et aménagements anthropiques des rivières et de leurs bassins-versants.

Quelques travaux et aménagements qui perturbent le bon fonctionnement des rivières :

- le recalibrage et la rectification des lits mineurs des cours d'eau, que ce soit en zone urbaine ou rurale,
- l'absence de ripisylves ou une présence discontinue,
- la présence et la multiplicité de retenues d'eau,
- la présence de nombreux seuils dans les lits des cours d'eau,
- la suppression ou la limitation des espaces de divagation (espaces de liberté) du cours d'eau.

Sans remettre en cause les usages économiques, la compréhension et la prise en compte du fonctionnement des cours d'eau constituent un des leviers pour atteindre les objectifs de la DCE.

Les impacts des interventions humaines se font sentir sur l'état biologique des cours d'eau mais aussi sur notre quotidien. Il s'agit là de questions d'aménagement du territoire avec par exemple la gestion des crues et des inondations, de la qualité de l'eau potable et, de façon plus générale, de l'attractivité et du développement local autour de ces cours d'eau et de leurs annexes fluviales. Ces pertes de fonctionnalités, ce sont aussi

des services rendus par les milieux naturels qui disparaissent, ce qui va se traduire financièrement, ensuite, par des besoins d'investissements ou de travaux.



› **Le Grand Auvignon** : cours d'eau recalibré et rectifié, ripisylve absente.



› **L'Alsès** : seuil transversal.



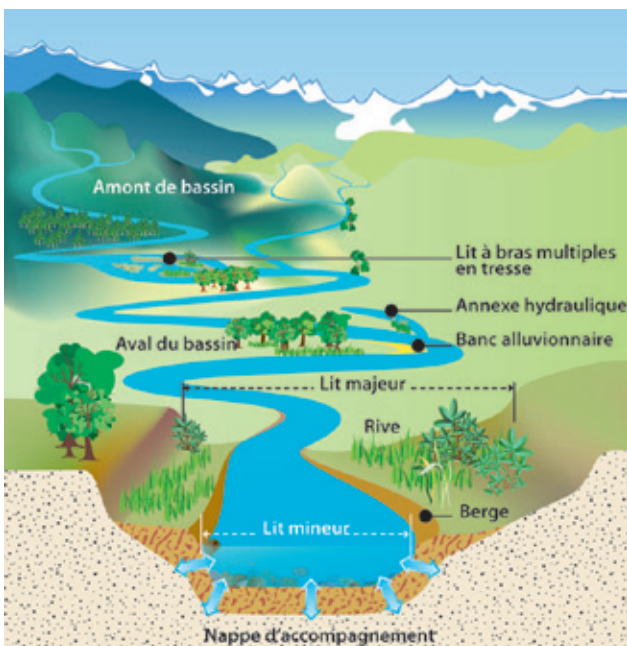
› **Le Sor** : cours d'eau recalibré et rectifié avec ripisylve homogène.

L'HYDROMORPHOLOGIE : C'EST QUOI ?



› **Christian Beaufrère,**
bureau d'études GéoDiag

Une rivière s'inscrit dans une région, un paysage, un bassin-versant et en reflète les caractéristiques, notamment celles liées au climat, au relief et à la géologie. C'est ce qui va donner des types de cours d'eau différents : plus ou moins encaissés, plus ou moins rectilignes, plus ou moins dynamiques, avec des chenaux simples ou multiples. La connaissance de ces caractéristiques est une aide utile en termes de gestion. Les pentes, la perméabilité mais aussi l'occupation des sols vont déterminer comment une pluie va se transformer en débit dans les cours d'eau ou, au contraire, comment elle va se transformer en infiltration.



› *Les différents espaces d'un cours d'eau dans son bassin-versant (lit mineur, lit majeur, nappe d'accompagnement...)*

Les fonctions du cours d'eau ne s'expriment pas uniquement dans le lit mineur, elles s'expriment aussi au travers d'autres espaces qui participent au fonctionnement global : on peut parler **d'espace rivière**.

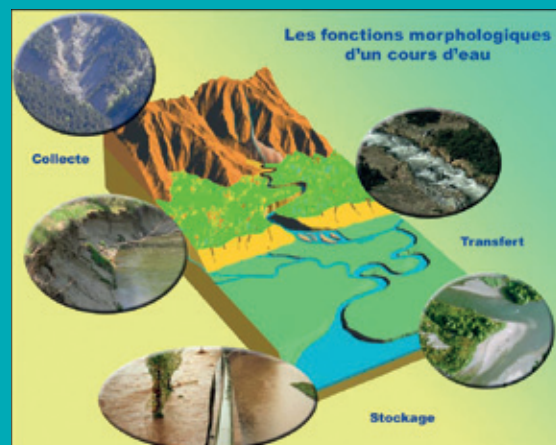
Cet espace rivière comprend le **lit mineur**, c'est-à-dire le chenal d'écoulement bordé par les deux berges; au plus large, le **lit majeur** est concerné par les inondations, des petits débordements aux crues les plus extrêmes. Entre les deux, mais pas de façon systématique, se trouve **l'espace de mobilité** : c'est là que le cours d'eau va pouvoir adapter son tracé. Enfin, à ne pas négliger d'un point de vue hydraulique, **la nappe d'accompagnement** totalement liée au cours d'eau, quand on se trouve en fond de vallée alluviale.

LES FONCTIONS PHYSIQUES D'UN COURS D'EAU :

Le cours d'eau adapte toujours son énergie aux contraintes climatiques. On compte trois fonctions physiques :

- La collecte
- Le transfert
- Le stockage

Ces fonctions se rapportent à l'eau mais aussi aux matériaux. Un cours d'eau va collecter l'eau issue des précipitations, mais aussi des matériaux érodés venant des versants ou des berges. Puis, il va pour partie transférer cette eau et ces matériaux vers l'aval, et pour partie les stocker (eau stockée dans la nappe alluviale, dans le lit mineur lui-même et dans tout ou partie du lit majeur lors des inondations – matériaux alluvionnaires stockés sur le fond du lit mineur, constituant les bancs alluvionnaires ou tapissant les fonds de vallée). C'est à partir de ces ressources-là que des activités utilisant l'eau (alimentation en eau potable, irrigation, baignade...), les matériaux alluvionnaires (gravières...) ou les habitats et espèces présents (pêche, randonnées...) peuvent se développer.



Les processus dynamiques qui permettent de réguler et d'adapter le niveau d'énergie de l'eau vont s'exprimer dans ces espaces, en particulier au moment des crues, et assurer le bon fonctionnement hydromorphologique et écologique du cours d'eau.

On peut prendre l'exemple de **l'inondation du lit majeur** qui permet d'écrêter la crue naturellement : toute l'eau stockée sur le lit majeur à un moment donné n'est pas à évacuer simultanément plus en aval.

Autre avantage, l'eau ainsi stockée temporairement s'infiltré et permet de recharger de manière très efficace la nappe d'accompagnement. Plus tard en basses eaux alluviales, cette eau stockée est restituée par la nappe d'accompagnement et va pouvoir soutenir le débit du cours d'eau, limitant ainsi l'intensité et l'étendue de l'étiage.

Autre exemple, **les érosions au sein de l'espace de mobilité** qui permettent des ajustements morphologiques (tracé, largeur) du cours d'eau : si la sinuosité est augmentée, on a une diminution de la pente du lit du cours d'eau et donc une dissipation de l'énergie du cours d'eau. La puissance du cours d'eau va généralement en diminuant.

Le lit majeur et l'espace de mobilité sont des éléments indissociables du bon fonctionnement du cours d'eau. Mais ce qui conditionne ces processus de fonctionnement (érosion, transport de sédiments, sédimentation), ce sont la géologie, le relief et le climat, éléments sur lesquels on n'a quasiment pas de moyen de contrôle.

Les riverains, eux, subissent les conséquences de ces processus : perte de terrain, inondation, destruction d'équipement ou encore paysages modifiés. Ce qui est le fonctionnement normal du cours d'eau, est vécu comme un dysfonctionnement voire comme un danger et pousse les riverains et usagers à tenter de contenir les cours d'eau. Les actions menées se traduisent alors par des pressions sur le tracé rendu plus court, le gabarit rendu plus important ou la pente du cours d'eau rendue plus forte pour évacuer plus vite localement l'eau vers l'aval. En agissant de cette façon, on modifie des éléments qui permettent à l'énergie de se dissiper et on augmente la puissance du cours d'eau vers les parties aval. Si l'on rend les espaces tampons (lit majeur ou espaces de mobilité) moins fonctionnels, ils ne peuvent plus amortir la dynamique des crues et, à l'aval, c'est donc plus d'eau qui arrive plus vite avec des conséquences potentiellement plus dommageables.

L'hydromorphologie et plus largement la bonne compréhension du fonctionnement global des cours d'eau, renvoie aussi bien à des questions d'aménagement du territoire, que de gestion des eaux pluviales et des ruissellements ou encore de protection contre les risques fluviaux ou torrentiels. C'est **un outil de connaissance et d'aide à la décision** pour définir une gestion adaptée à chaque cours d'eau.

Mais dans tous les cas de figure :

- il n'y a pas de recette passe-partout à appliquer ;
- il n'y a pas d'état idéal prédéfini et il faut s'adapter en fonction des évolutions climatiques ;
- chaque cas a ses spécificités qui doivent être prises en compte. Dès lors que l'on introduit des modifications, il y aura des répercussions et des réactions en chaîne.
- quand on est gestionnaire de cours d'eau, on est souvent tributaire de ce que nos prédécesseurs ont fait (notion « d'héritage »).

« Comment concilier l'action publique et le rôle du riverain établi par l'article 33 de la loi du 16 septembre 1807, toujours en vigueur ? »

↳ *« C'est une grosse contrainte que l'on rencontre sur le terrain. On essaye depuis une dizaine d'années d'associer les riverains notamment dans l'élaboration des plans de gestion des cours d'eau. C'est la même démarche quand il y a un PAPI - Plan d'Actions de Prévention des Inondations. Le problème, c'est que le cours d'eau ne connaît pas les frontières de propriété ni même les frontières administratives : on est obligé d'avoir une vision et une capacité d'action à des échelles supra-administratives et supra-cadastrales. Avec l'arrivée de la compétence GEMAPI - Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations - en 2018, on aura un peu plus de moyens. Il n'en reste pas moins que les propriétaires garderont des droits et des devoirs. Beaucoup de sensibilisation sera nécessaire pour qu'ils se rendent compte de leur interdépendance quand ils sont riverains d'un même cours d'eau. Il faut les associer aux démarches et aux définitions de ce qui doit être fait - et de ce qui peut être fait - tout en essayant de valoriser tout ce qui relève de la sécurité publique et de l'intérêt général. Et là, on a des outils comme, par exemple, les dossiers de déclaration d'intérêt public.*

C. Beaufrère

« Faut-il systématiquement supprimer les seuils alors qu'ils peuvent être utiles à la préservation des nappes et des quantités d'eau dans les rivières, notamment en fin d'étiage ? »

↳ *« La notion de continuité écologique n'est pas équivalente à l'effacement total des ouvrages. Ce que préconise la loi, c'est la réduction des impacts sur la continuité écologique. C'est pour cela que, au cas par cas, on étudie le rôle d'un ouvrage sur le maintien de la nappe phréatique et sur la ressource en eaux superficielles avant de savoir si la meilleure solution c'est l'équipement, l'effacement total ou partiel. »*

C. Beaufrère

UN BON FONCTIONNEMENT DES COURS D'EAU : POUR QUOI FAIRE ?



› **Marc Delacoste**, chargé d'études de la FDAAPMA65 (Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques des Hautes-Pyrénées)

Une rivière, c'est un débit liquide mais c'est aussi un débit solide lent (déplacement des matériaux alluvionnaires de quelques dizaines à quelques centaines de mètres — pour les éléments fins comme les sables — par an). Ce débit solide est très irrégulier au gré des crues et, au final, assez peu perceptible en dehors des épisodes critiques, où il peut poser de gros problèmes avec ses excédents, mais aussi avec ses déficits. Long-temps, le rôle de ce transport sédimentaire — en particulier les matériaux — sur le fonctionnement écologique a été sous-estimé jusqu'à ce que la loi sur l'eau d'abord, vienne réglementer le curage des cours d'eau, puis que le code de l'environnement impose **la continuité écologique** non seulement pour les poissons mais également pour le transport sédimentaire.

Assurer un transport sédimentaire est important pour les écosystèmes. En premier lieu pour **la reproduction des poissons**. Plus d'une trentaine d'espèces a besoin des cailloux, des sédiments pour se reproduire : les salmonidés (saumons, truites...) qui

creusent des nids dans les graviers, mais aussi tous les cyprinidés d'eaux vives (barbots...) qui déposent leurs œufs dans le sédiment. S'il y a un déficit de sédiments, il y a à la fois une dégradation quantitative et qualitative des zones de reproduction et, au final, des rivières qui ont moins de poissons. Plus en aval, rivières et bras morts sont de véritables nurseries pour les poissons. Sans transport sédimentaire, le lit de la rivière s'enfoncé, les bras morts sont déconnectés et là encore, on se retrouve face à une baisse de production des poissons.

En second lieu, pour **la production de nourriture des poissons**. Les sédiments sont les lieux de vie d'une grande quantité d'invertébrés aquatiques. De la qualité des sédiments, dépendent la quantité et la diversité de ces organismes. Donc l'altération du transport sédimentaire a une répercussion sur les invertébrés et, au final, sur les poissons.

Enfin, le transport sédimentaire permet **l'autoépuration des rivières**. Le lit de la rivière est composé d'un substratum totalement imperméable au fond, sur lequel est posée une couche de sédiment. L'eau s'écoule à la fois sur le sédiment et à l'intérieur de celui-ci. En passant à l'intérieur du sédiment, tous les composés qui sont en suspension dans l'eau sont utilisés, captés, digérés par les organismes qui s'y trouvent et la rivière fait ainsi une partie du travail de dépollution. Donc, sans sédiment, les rivières sont plus polluées.

Mais le transport sédimentaire joue également un rôle d'un point de vue socio-économique, il faut là parler de la DCE. Nous nous sommes fixés un objectif à atteindre : 69 % de rivières en bon état d'ici 2021. Si le transport sédimentaire n'est pas efficace, cet objectif risque d'être revu à la baisse et **nous risquons des pénalités financières**.

Autre aspect, les services écosystémiques. Tous, nous utilisons ces systèmes pour des loisirs comme la pêche par exemple. En 2015, en France, il s'est vendu plus d'1,5 million de cartes de pêche, plus de 300 000 pour l'UFBAG (Union des Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique du Bassin Adour-Garonne). **La pêche génère plus de 2 milliards d'euros de retombées économiques, dont 110 millions liés au « tourisme pêche »**. Pour des territoires ruraux, c'est très important. Par exemple, dans les Hautes-Pyrénées, 58 % des pêcheurs pratiquants sont extérieurs au département, et c'est d'autant moins négligeable qu'ils viennent en dehors de la saison touristique.

LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE :

La continuité écologique, dans une rivière, se définit par la possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments. La continuité entre amont et aval est entravée par les obstacles transversaux comme les seuils et barrages, alors que la continuité latérale est impactée par les ouvrages longitudinaux comme les digues et les protections de berges.

Entre 1200 et 1400 ouvrages présents sur les cours d'eau du bassin Adour-Garonne doivent faire l'objet de travaux pour restaurer la circulation des poissons et des sédiments d'ici 2018.

Parmi les causes de perturbations des transports solides, on trouve :

- **l'extraction en lit mineur**, aujourd'hui interdite mais dont on voit encore les conséquences,
- **les barrages** qui bloquent le transport solide. Si le législateur a introduit le rétablissement de la continuité écologique pour les sédiments, c'est pour permettre de réduire cet impact. Cela sera plus ou moins facile à mettre en œuvre car il y a une grande variété de barrages et de situations et il reste encore des solutions à inventer.
- **les protections de berges** qui empêchent leur érosion et qui bloquent les recharges latérales en matériaux pour les cours d'eau. Il s'agit de « dé-corseter » les cours d'eau là où c'est possible et d'accepter un espace de divagation (espace de liberté).

« Quel bilan pour les opérations de transparence, 20 ans après ? »

↳ « La transparence est un concept qui a été mis en place pour assurer le transport sédimentaire au droit des barrages en période de crues. Dans les Hautes-Pyrénées, on a par exemple le cas d'Artigues sur l'Adour qui fonctionne très bien, qui est géré de cette manière depuis une quinzaine d'années. Pour d'autres barrages sur le gave de Pau ou sur la Neste d'Aure, on a plus de problèmes. Les premières transparences ont plutôt été des intermédiaires entre les vidanges et les transparences car les barrages avaient déjà beaucoup d'accumulation de matériaux. Donc ça reste encore à améliorer.

Marc Delacoste

« Il y a 25 ans, je présidais un syndicat dans le département du Lot : le syndicat des Berges de la Dordogne. Sur une vingtaine de kilomètres, il y avait une douzaine d'entreprises de dragage. Aujourd'hui, le constat que je fais, c'est que la Dordogne s'engraisse. Il n'y a plus de prélèvement mais les bancs de graviers en amont des ponts prennent de plus en plus de place, et les végétaux se développent. Donc pourra-t-on continuer à laisser les graviers dans la rivière pour recréer un lit, d'autant qu'on n'aura pas les moyens de financer leur retrait, parce que ça coûte très cher ? »

Martin Malvy, président du Comité de bassin Adour-Garonne

↳ « La solution, dans ces cas-là, c'est de mettre en place des conditions pour que ces matériaux se remobilisent lors des crues futures. L'idée ce n'est pas d'extraire totalement les matériaux du lit. Il y a des techniques de scarification et d'aménagement local pour que ces matériaux puissent se remobiliser ultérieurement et continuer leur transit sur l'aval du cours d'eau »

Hervé Bluhm

↳ « Il faut notamment empêcher que la végétation arborée, voire arbustive, s'y installe car elle empêche la mobilisation par l'eau des bancs de galets. Un entretien associé à quelques procédures de scarification en cas de besoin permet à la crue suivante de mobiliser et transporter une partie de ces matériaux un peu plus en aval »

Marc Delacoste

LES SYNDICATS DE RIVIÈRE, VÉRITABLES ACTEURS DE LA GESTION DES COURS D'EAU DE LEUR TERRITOIRE

LE SYCOSERP



© Claudine Simon

› Daniel Artaud et Gilles Domenc

Créé en 2000, le SYCOSERP (Syndicat Couserans Service Public) intervient sur les bassins-versants du Salat et du Volp en Ariège et Haute-Garonne et regroupe 111 communes et 10 communautés de communes.

« Notre vocation première, c'était le libre écoulement des eaux, explique Daniel Artaud, le président du SYCOSERP. En clair, on s'occupait de la ripisylve. Et puis nous avons eu envie d'aller plus loin avec le lancement d'une étude hydromorphologique ».

L'étude a été lancée en janvier 2014 avec l'appui d'un bureau d'études. Elle doit permettre de valider un nouveau plan de gestion, mais également d'impliquer les techniciens rivières qui y prennent part de manière très concrète. « Nous sommes trois techniciens qui avons travaillé sur cette étude, relate Gilles Domenc, nous avons parcouru le cours d'eau, effectué l'état des lieux, les relevés. Le bureau d'études a établi un diagnostic qui nous a permis de progresser. Nous nous sommes appropriés des termes techniques, nous avons partagé certaines notions avec les acteurs du bassin-versant et avec nos élus. Ces notions d'hydromorphologie, de fonctionnement de cours d'eau et d'état des

LES SYNDICATS DE RIVIÈRE se substituent aux riverains pour mener à bien des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau. Ces travaux et plus largement les actions du syndicat de rivière sont définis dans le cadre d'un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau qui fait l'objet d'une déclaration d'intérêt général (DIG).

lieux de nos cours d'eau — aujourd'hui on a une bonne photographie du Salat, du Volp et de leurs affluents — nous ont permis d'adapter et de construire un plan de gestion. Ayant participé pleinement à l'écriture de ce plan de gestion, il nous sera plus facile, en tant que techniciens, de défendre ce plan de gestion et de le mettre en œuvre dans les prochaines années. »



© Sycoserp

› Le Salat : banc alluvionnaire non végétalisé dans l'intrados du cours d'eau.

ANTICIPER L'ARRIVÉE DE LA GEMAPI

En conséquence, le SYCOSERP a élargi ses missions et a décidé, par exemple, de créer deux bras de décharge dans un méandre du Salat pour protéger une portion de route départementale endommagée par l'érosion et la crue de la rivière.

« Le travail a consisté à reconnecter les bras secondaires pour qu'au niveau du lit mineur du cours d'eau, on puisse avoir ces espaces de divagation, pour que la rivière puisse retrouver de la place lors des crues, témoigne Gilles Domenc. Une fois les travaux réalisés, on a eu une crue quinquennale, ça a très bien fonctionné : avec des bras secondaires rouverts, la route n'a plus subi d'érosion. »

Le SYCOSERP ne manque pas de projets pour anticiper le mieux possible l'arrivée de la compétence GEMAPI : travail sur les espaces tampons et l'espace rivière en général, ouverture de bras secondaires, zones humides, abreuvement du bétail mais aussi inondations avec le lancement probable d'un PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations). « Pour essayer d'anticiper sur les problématiques qui vont se poser à nous avec la compétence GEMAPI, le syndicat — déjà structuré au niveau du bassin-versant — pourrait élargir ses compétences à condition de pouvoir les assumer ». Comme le résume Daniel Artaud : « Nous avons des idées mais il va falloir mobiliser les financeurs tout autour de ces projets. »

LE SIAV2A

Dans l'Aveyron, le SIAV2A (Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Aveyron et de l'Alzou – 12) regroupe 32 communes.

« Aujourd'hui notre particularité, c'est de travailler sur les berges, sur les affluents et sur le patrimoine, explique Michel Artus, le président du SIAV2A. Quand on est capable de fédérer sur un territoire, on ne peut qu'avoir envie d'aller plus loin avec une finalité : obtenir une meilleure qualité de l'eau ».

Mais avant cela, jusqu'en 2012, les plans de gestion se sont succédés et sur le terrain, les travaux se concentraient sur la gestion de la ripisylve et se limitaient aux cours d'eau principaux. « L'idée, c'était de faire s'écouler l'eau le plus rapidement possible dans un objectif de gestion du risque » résume Chloé Fournel, technicienne de bassin.

Les années 2013 et 2014 furent consacrées à l'élaboration d'un nouveau plan de gestion prenant en compte de nouveaux éléments notamment hydromorphologiques. Cette fois, le diagnostic part des affluents pour remonter jusqu'aux têtes de bassins-versants et le nouveau plan de gestion s'intéresse de plus près à l'espace rivière.



© Claudine Simon

› **Michel Artus, président du SIAV2A**



© Claudine Simon

› **Chloé Fournel, technicienne de bassin**

« On avait un ruisseau qui avait subi des travaux de recalibrage dont le lit s'enfonçait, et qui n'avait plus de sédiment à part du sable et de la boue. Notre proposition a été de le faire re-méandrer et repasser au niveau de son lit d'origine. On l'a accompagné d'une recharge sédimentaire plus intéressante notamment pour les poissons. On a également fait une mise en défens des berges pour empêcher les animaux qui aggravaient l'ensablement de continuer à aller dans le ruisseau. On a mis en place des systèmes d'abreuvement adaptés. On a fait des plantations et des boutures pour re-végétaliser l'ensemble du nouveau lit du ruisseau. Un an après, on a connu une grosse saison de crue mais pas de grosse érosion de berge.

UN SYNDICAT QUI VALORISE AU-DELÀ DE SON TERRITOIRE

Aujourd'hui, nous abordons de façon différente le lien avec les acteurs. Par exemple en 2016, on a un projet de travaux qui n'était pas forcément dans le plan de gestion du territoire. La fédération de pêche avait un projet de restauration de continuité écologique, sur l'Assou : elle voulait créer des aménagements pour diversifier les écoulements à des endroits où le ruisseau était un peu monotone. En parallèle, on a été contacté pour un projet de la commune et de la cellule d'assistance technique zones humides sur le même secteur pour valoriser la zone humide du moulin de Castel. Les deux interlocuteurs ont fait appel à nous et nous avons joué un rôle de coordination et de maître d'ouvrage du projet de restauration du cours d'eau et de ses zones annexes. Résultat, on a créé une mise en valeur de la vallée avec la mise en place d'un parcours de pêche qui contribue à la valorisation de la rivière mais aussi du département. »

Prochaine étape pour le syndicat, la fusion avec Aveyron Amont au 1^{er} janvier 2017.



› **Cours d'eau « déplacé » dans son lit d'origine et mis en défens du piétement par le bétail.**



© Didier Taillefer

TÉMOIGNAGE : YVES REGOURD PRÉSIDENT DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN-VER- SANT DU VIAUR (12)

Nous travaillons depuis 20 ans sur cette notion de cours d'eau en abordant les volets qualitatifs, quantitatifs, valorisation du patrimoine, milieux. Nous

achevons deux contrats de rivière de 5 ans qui vont se conclure par un SAGE validé fin 2016. Cela va apporter une pierre réglementaire à la gestion de l'eau sur le bassin du Viaur. Il est très important de fédérer l'ensemble du bassin hydrographique quand on travaille sur un cours d'eau parce que cela permet d'avoir tous les acteurs autour de la table, aussi bien les collectivités que les acteurs directement liés aux besoins de la rivière.

EN CONCLUSION, PRÉPARER LA GEMAPI ET ATTEINDRE LES OBJECTIFS DU SDAGE



› **Paula Fernandez,**
DREAL – Direction
Régionale de
l'Environnement, de
l'Aménagement et du
Logement - Languedoc
Roussillon Midi Pyrénées



› **Franck Solacroup,**
agence de l'eau
Adour-Garonne

© Didier Taillefer

« Il faut que la compétence GEMAPI s'exerce à la bonne échelle, et cette échelle, c'est l'échelle hydrographique qui dépasse effectivement toutes les échelles administratives habituelles. Pour aider à ce que cette structuration se fasse bien, pour aider les élus qui se mobilisent, il faut que le syndicat soit de dimension suffisante pour avoir une assise financière assez solide et pouvoir recruter des techniciens compétents qui accompagnent les élus mais également les riverains. On ne part pas de rien : il y a des syndicats de rivière qui existent, peut-être faudra-t-il les rassembler, qu'ils soient plus forts pour mettre en œuvre la GEMAPI. Et puis il y a des démarches qui existent : les PAPI, les SAGE, les contrats de rivière. Il faut utiliser ces dynamiques-là qui ont permis à des gens de se mettre autour de la table et de parler d'eau pour aider à la structuration de la gouvernance qui, demain, va porter la GEMAPI. »

« Nous allons nous donner tous les moyens, de manière collective, pour tendre vers cet objectif de 69 % des cours d'eau en bon état en 2021. Nous le savons, cela demandera des efforts importants sur un plan technique, sur un plan financier, sur un plan organisationnel. On a effectivement une nouvelle compétence, la GEMAPI, qui était auparavant facultative et partagée, elle devient obligatoire et exclusive à partir de 2018. Les deux années supplémentaires données par la loi NOTRe pour disposer de cette compétence paraissent sages pour arriver à s'organiser sur les territoires en s'appuyant sur les syndicats existants et sur leur expérience en la matière. Cela fait plus de 20 ans que l'Agence les accompagne, il s'agit de maintenir cette approche par bassin-versant parce qu'on n'y arrivera qu'à cette échelle. »

Agence de l'eau Adour-Garonne

SIÈGE

90, rue du Férétra
CS87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38
Fax : 05 61 36 37 28
www.eau-adour-garonne.fr

DÉLÉGATIONS TERRITORIALES

Atlantique-Dordogne

4, rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99 - Fax : 05 56 11 19 98
(16 · 17 · 33 · 47 · 79 · 86)

et 94, rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00 - Fax : 05 55 88 02 01
(15 · 19 · 23 · 24 · 63 · 87)

Adour et Côtiers

7, passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90 - Fax : 05 59 80 77 99
(40 · 64 · 65)

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00 - Fax : 05 65 75 56 09
(12 · 30 · 46 · 48)

et 46, avenue du Général de Crouette
31100 Toulouse
Tél. : 05 61 43 26 80 - Fax : 05 61 43 26 99
(09 · 11 · 31 · 32 · 34 · 81 · 82)

www.eau-adour-garonne.fr



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE